



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Grégory LABILLE, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Claudine SIRJACOBS, Madame Laurence MOPTY, Monsieur Luc MOLET, Monsieur Yann AQUAIRE, Madame Frédérique DUVAL, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Jean DELECUEILLERIE, Monsieur Jacques VAN HAMME, Madame Catherine GOUBET, Madame Marie-Françoise CARTIERRE, Madame Béatrice LAOUT, Monsieur Luc DELATTRE, Madame Sophie LEFEVRE, Monsieur Philippe JOUGLET, Monsieur Jean-Marc MEHUYS, Monsieur Marc BONEF et Monsieur Eric LEGRAND.

Etaient absents : Madame Angélique MANSARD et Madame Lucie-Anne DELEFORTERIE.

Etaient excusés : Monsieur René BOULOGNE a donné pouvoir à Monsieur Grégory LABILLE, Monsieur Laurent GOFFART a donné pouvoir à Monsieur Jacques VAN HAMME, Madame Julie RIQUIER a donné pouvoir à Monsieur Luc DELATTRE, Monsieur Jonathan RAMBOUR a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Angélique FOUILLAT a donné pouvoir à Madame Claudine SIRJACOBS et Madame Nathalie VERGULDEZOONE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise CARTIERRE

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal du 29 mai 2019**
- Financement Permis citoyen : signature des conventions**
- Tarifs de location mange-debout**
- Convention d'accompagnement du CAUE pour l'aménagement des cimetières**

- Demande de subvention à la DRAC (Rectificatif)
- Rétrocession de l'OPSOM à la ville d'une parcelle rue Curie incluant l'espace Luciani et le city stade
- Vœu contre le projet du nouveau réseau de proximité de la DDFiP 80 et demande de révision en faveur du maintien de la trésorerie de Ham
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points abordés lors de la commission finances du 25 juin 2019 :

- Tarif horaire d'un projectionniste du théâtre-cinéma le Méliès
 - Demande de subvention au titre du FSIL pour l'extension de l'Espace Luciani.
- L'assemblée approuve.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans les communications diverses, je vous informe que la Ville d'Eisfeld a fait un don pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame à Paris, un don de 801€, et donc, on a enregistré cette recette que nous allons reverser à la Fondation du Patrimoine. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je ne pense pas que ce soit un don de la ville d'Eisfeld en tant que telle, mais une collecte effectuée parmi les habitants d'Eisfeld, pour Notre-Dame. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« C'était à l'occasion d'un concert, plus, dans le bus pour venir ici, ils ont fait un don. Toujours dans les communications diverses :

Vu la consultation, de l'entreprise le 29 avril 2019 ayant pour objet le marché de travaux pour la réfection du parking du cimetière boulevard de la Liberté, j'ai signé un marché pour la réfection du parking avec l'entreprise Colas Nord-Est sur HAM pour un montant de 49 999,30€ HT.

Deuxième communication du 10 avril 2019, ayant pour objet la création de l'unité de décarbonatation des eaux à HAM. Il s'agit d'un marché avec la société SOGEA Nord Hydraulique qui se situe à ROUBAIX pour un montant de 695 620€ HT.

Donc, premier point à l'ordre du jour, ce sont les points que nous avons rajoutés. »

DÉLIBÉRATION N° 64/20190626

TARIFS HORAIRES DU PROJECTIONNISTE DU THEATRE-CINEMA LE MELIES

Madame MOPTY indique que le Conseil Municipal est appelé à fixer les tarifs horaires du projectionniste du cinéma le Méliès.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 25 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs horaires du projectionniste du théâtre-cinéma Le Méliès :

	HAM	EXTERIEUR
. Sociétés commerciales	33,00 €	38,00 €
. Autres groupements à caractère éducatif ou culturel	30,00 €	35,00 €

Et
Indique que toute heure entamée sera facturée une heure complète.

DÉLIBÉRATION N° 65/20190626

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) Contrat de ruralité – 2019 : Extension Espace Emile LUCIANI

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d' « **Extension de l'Espace Emile LUCIANI** » pour un montant de travaux estimé à 134 476,75€ HT (honoraires de maîtrise d'œuvre, attestation ATT Hand et honoraires SPS inclus) correspondant à l'estimatif présenté par :

- ASTELLE Architecture : 134 476,75€ HT
(montant subventionnable estimé à 132 736,75€ HT).

L'Etat a été sollicité pour une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019.

Vu l'avis émis par la commission finances en date du 25 juin 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'adopter** le projet qui lui est présenté,
- **De solliciter** l'aide de l'Etat au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) Contrat de ruralité et arrête le plan de financement suivant :
 - Subvention Etat DETR : 46 457€ (35% du montant subventionnable)
 - Subvention Etat FSIL : 46 458€ (35% du montant subventionnable)
 - Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
 - Fonds propres : 68 457,10€

Intervention de Monsieur BONEF:

« Première remarque, c'est effectivement de voir le soutien de l'État qui est quand même important. Je ne suis pas un défenseur de l'État sur le plan politique, mais néanmoins, quand j'entends systématiquement, à chaque Débat d'Orientation Budgétaire, que l'on se plaint des baisses de dotations, certes en fonctionnement, elles baissent, mais d'un autre côté, on a quand même de nombreux soutiens en investissement. Et c'est ce que nous disons régulièrement lors de chaque Débat d'Orientation Budgétaire. Donc, ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est que l'on pouvait effectivement s'attendre à avoir des financements intéressants sur cet investissement et je regrette que l'on n'ait pas, compte tenu des financements intéressants, augmenté la surface de l'extension. Parce qu'on aura toujours besoin de place dans cet équipement, qui, je le rappelle, est le seul, après les écoles, le seul équipement public de tout un quartier. Un quartier, qui, pendant de nombreuses années n'en avait pas et je pense qu'on aurait eu une opportunité d'avoir des mètres carrés supplémentaires. Je pense qu'on aurait notamment, comme je l'avais fait savoir en

commission avant l'établissement du budget, lorsque j'ai eu connaissance de ce projet, dû faire l'extension sur la largeur du pignon, sur l'ensemble de la largeur du pignon. Je pense que, globalement, ça nous aurait peut-être coûté 25 000€ en plus. Nous aurions pu mettre 25 000€ pour avoir un équipement encore plus adapté à la situation et à la vocation qu'on entend tous lui donner pour l'avenir de notre population. »

Intervention de Monsieur le Maire:

« Nous l'avons évoqué lors de la commission finances hier. Je rappelle que pour la subvention du FSIL, ce n'était pas quelque chose d'acquis, puisque le dossier a été présenté lors de la dernière réunion sur le contrat de ruralité. Je crois, de mémoire, que sur 3 ou 4 dossiers, seul celui-là a été retenu. Il s'agit d'une subvention supplémentaire. J'ajoute que ce projet-là, a fait l'objet d'une présentation en réunion publique, à l'ensemble des habitants du quartier. Il y avait une cinquantaine de personnes à cette réunion-là, qui a validé l'extension de cet espace Luciani. On prévoit d'ailleurs, dans cette extension, une salle de chauffe. Mais, il y a aussi des salles de rangement puisqu'on sait qu'on a un besoin de place suite à l'extension des activités sur cet Espace Luciani. Et puis enfin, j'ajoute qu'au cumul des aides apportées par l'État, que ce soit par la DETR ou le FSIL, on est à 70% de subvention. Mais ce n'est pas terminé, puisque nous avons approché la Caisse d'Allocation Familiale, et dans la mesure où l'Espace Luciani, va devenir un espace de vie sociale, nous pouvons espérer encore 10% d'aide tant en investissement mais aussi dans le fonctionnement de cet Espace. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je pense que la cinquantaine de personnes à la réunion publique, l'a validée parce que c'est ce qu'on leur a présenté. On leur aurait présenté une extension plus importante, ils l'auraient validée tout autant. »

Intervention de Monsieur BRUCHET

« Alors moi, je mets toujours un bémol sur le fait de dire on va investir, on va se permettre d'investir parce qu'il y a des aides et des subventions qui sont versées. En général, ce n'est pas versé à 100%, il reste toujours un « reste à charge » à la collectivité. Et, c'est ce que vous nous reprochez souvent. On essaye de maîtriser les dépenses et là vous nous dites on aurait pu faire plus. Je pense qu'on peut toujours faire plus. On aurait pu, bien sûr, éviter de séparer les deux bâtiments et donc de les rapprocher. Et puis après, on aurait pu mettre autre chose pour, en fait, apporter un plus à la bâtisse. Mais, au bout du bout, il faut sortir de l'argent, que ce soit 10, 15, 20 000 € par rapport au projet c'est toujours moins mais c'est toujours une dépense supplémentaire par rapport aux besoins qui ont été détectés et, par rapport à la demande de la population, ça correspond exactement à ce qu'ils souhaitent. Donc, pourquoi aller encore dépenser plus ? »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Alors là Antoine, toi, t'es fort pour les amalgames. Je suis obligé de rétablir parce que quand je fais le reproche de dépenser, tu reprendras toutes mes interventions quand je reproche de dépenser, c'est en fonctionnement. Là, on parle bien d'investissement donc ne faisons pas d'amalgames car on ne s'en sortira jamais. Je pense que quand on investit, on investit toujours pour l'avenir et là, on avait la possibilité effectivement pour 20 000€ ou 25 000€ peut-être d'avoir un bel équipement. Tu parles des besoins, mais les besoins actuels ne sont pas forcément les besoins de demain et, je pense qu'en commission finances, on était tous d'accord pour dire qu'effectivement il y aurait des montées en puissance et qu'il y avait toujours des besoins supplémentaires qui faisaient jour. Voilà, c'est tout. C'est le but de mon intervention, mais ne me fais pas dire ce qu'on a jamais dit. On a toujours évoqué les

dépenses de fonctionnement et pas les dépenses d'investissement. »

Intervention de Monsieur le Maire

« Je voulais rajouter et je persiste à dire que les dotations de l'État ont baissé. Aujourd'hui, on a un accompagnement mais c'est autre chose. C'est aussi lié à un travail réalisé en amont par les services. Et, je peux vous dire que pour ce dossier-là, entre le service urbanisme, le service temps libre et le directeur des services techniques pour monter ce type de dossier, c'est quand même un travail qui est important et le fait d'être accompagné à 35% est le fruit de ce travail. »

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 29 MAI 2019

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du 29 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 59/20190626 : FINANCEMENT PERMIS CITOYEN, SIGNATURE DES CONVENTIONS

Monsieur Antoine BRUCHET expose à l'assemblée que dans le cadre de la lutte contre les inégalités dans le domaine de l'emploi et de l'insertion économique, la collectivité souhaite développer une action d'aide au financement du permis de conduire :

Le projet « permis citoyen ».

Ce projet, à destination des hamois et hamoises de plus de 18 ans et plus particulièrement de celles et ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire, consiste en la prise en charge par la collectivité du coût partiel ou total de la formation pour 10 personnes en contrepartie d'une immersion professionnelle dans le cadre d'un stage au sein de la collectivité durant un mois au plus pendant les mois de juillet, août et septembre 2019.

Ce projet permettra également aux bénéficiaires de valoriser cette immersion professionnelle auprès de futurs employeurs.

Le coût maximum pour la collectivité est estimé à 11 000 € pour 10 personnes.

-Financement total du permis pour 9 personnes

Soit 1 128€ € x 9 = 10 152 € (code + conduite)

Bénéficiaires : Madame Elodie TARANOWICZ, Madame Sarah LAFAUX, Monsieur Gérard ROËLANTS, Monsieur Steven BELLANGER, Monsieur Ludovic ARRACHARD, Monsieur Cyprien LE GALL, Madame Méline BERTON, Monsieur Rémy MARCHAND, Madame Emilie JEAN.

-Financement partiel du permis pour 1 personne

Soit 672€ (conduite)

Bénéficiaire : Madame Cathy LANZ

Le coût total pour la ville de Ham s'élève à 10 824 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet de « Permis citoyen » et à procéder à toutes les formalités en résultant.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis émis par la commission budget dans sa réunion du 25 juin 2019,

Approuve à l'unanimité la proposition et décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet de « Permis citoyen » et à procéder à toutes les formalités en résultant.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 au budget.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Vous avez dans la délibération le nom des personnes qui vont bénéficier de ce permis citoyen. Je rappelle que c'est la troisième année. On permet à des gens de rendre service et de dire que les personnes sont soit en immersion dans le service Espaces Verts, les services techniques, dans les écoles ou au service administratif. »

DÉLIBÉRATION N° 60/20190626 : TARIFS DE LOCATION « MANGE-DEBOUT »

Madame Laurence MOPTY expose à l'assemblée que la ville de Ham a investi dans des « mange-debout » qui pourront servir lors des diverses manifestations organisées par la ville d'une part et être loués à des tiers d'autre part.

Il convient de fixer les tarifs de location.

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 25 juin 2019,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de location des mange-debout comme suit :

Location d'un « mange-debout » = 5 €

Location de 10 « mange-debout » = 50 €

Intervention de Monsieur BONEF :

« En Commission des finances, il me semblait qu'on s'était mis d'accord sur le fait qu'il y ait qu'un seul tarif, parce qu'on ne voit pas l'intérêt 1 pour 5 et 10 pour 50, donc on peut peut-être dire que c'est 1 pour 5€. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« On a noté votre remarque Monsieur BONEF. »

DÉLIBÉRATION N° 61/20190626 : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE POUR L'AMENAGEMENT DES CIMETIERES

Monsieur le Maire expose que la ville de Ham sollicite l'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'accompagner dans sa démarche d'aménagement des cimetières et espaces funéraires communaux.

Pour cela, le CAUE sera amené à apporter une aide à la commune sur :

- l'identification et la compréhension, si nécessaire, des textes législatifs en vigueur applicables au projet,
- la participation à 4 réunions de travail,
- l'établissement d'orientations schématiques,
- les procédures de recrutement et de sélection des assistants à maîtrise d'ouvrage ou maîtres d'œuvre et le cas échéant, un appui au choix de ceux-ci.

Coût pour la ville : 800€ TTC

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable émis par la commission Budget en date du 25 juin 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement définissant les modalités de partenariat entre la commune et le CAUE,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 62/20190626 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC (RECTIFICATIF)

Monsieur le Maire expose qu'afin de tenir compte des remarques de l'Architecte des Bâtiments de France au sujet des devis présentés pour des travaux urgents de couverture et de maçonnerie sur l'église Notre-Dame, il a été nécessaire de les modifier afin dans le but de les rendre conformes aux attentes de l'édifice tant techniques que patrimoniales : chéneaux et main courante en zinc, fonds de chéneau en sapin.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 25 juin 2019,

A l'unanimité, décide

- **D'adopter** les nouveaux devis proposés :
 - J.L. EVAÏN (atelier de taille de pierre maçonnerie) pour un montant de 3 848,36€ HT, soit 4 618,03€ TTC pour le changement de 9 pierres de voussoir et de 3 pierres pied droit
 - SARL BRASSEUR (couverture zinguerie) pour un montant de 4 285,52€ HT, soit 5 142,62€ TTC pour des travaux de couverture côté parking
- **De solliciter** une subvention auprès de la DRAC dans le cadre des travaux d'entretien sur les monuments historiques

DÉLIBÉRATION N° 63/20190626 : RETROCESSION DE L'OPSOM A LA COMMUNE

D'UNE PARCELLE RUE CURIE INCLUANT L'ESPACE EMILE LUCIANI ET LE CITY STADE

Monsieur le Maire expose que sur un extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Ham du 30 septembre 1996, alors que la construction d'une Maison de Quartier, Plaine Saint Martin, allait débiter, il est noté :

« ...

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'acte de rétrocession par l'OPSOM à la commune de Ham du terrain d'assiette d'une contenance de 2ha20a77ca, cadastré AL n°216 pour le franc symbolique en fonction d'une échéance à déterminer avec l'OPSOM

... »

Cependant, l'acte n'a pas été signé devant notaire.

Aujourd'hui, un projet d'extension de l'espace Emile Luciani est en cours.

Afin de régulariser la situation, par courrier en date du 14 février 2019, l'OPSOM a acté le principe d'une cession partielle de la parcelle AL 272 issue de la parcelle AL 216 citée précédemment.

Le Maire propose l'acquisition de la parcelle, d'une superficie de 2 074 m², issue de la parcelle AL 272, incluant l'espace Emile Luciani, son extension et le City Stade et appartenant à l'OPSOM, à l'euro symbolique (voir document joint).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle d'une superficie de 2 074 m², issue de la parcelle AL 272, incluant l'espace Emile Luciani, son extension et le City Stade et appartenant à l'OPSOM.

Intervention de Monsieur BONEF :

« Une remarque, j'ai découvert effectivement et je me rappelle bien des circonstances. En fait, l'OPSOM à l'époque avait demandé, non pas que ça passe devant notaire, mais la rédaction d'un acte administratif qu'elle se proposait de nous rédiger et puis comme on l'a pas vu venir, on a perdu de vue cette affaire-là, mais c'est vrai que ça nous coûte 6,57 fois plus qu'à l'époque. J'en suis vraiment désolé. »

VŒU N°2/2019 : VŒU D'OPPOSITION AU PROJET DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DE LA DDFiP 80 ET DEMANDE DE REVISION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE HAM

Le Maire invite l'Assemblée à émettre un vœu d'opposition au projet du nouveau réseau de proximité de la Direction Départementale des Finances publiques (DDFiP 80) tel que prévu et à demander sa révision en faveur du maintien de la trésorerie de Ham.

Il expose :

Etat des lieux :

La ville de Ham dispose sur son territoire d'une trésorerie située rue de Corcy, en plein centre-ville, un bâtiment qui jouxte la mairie dont l'Etat est propriétaire. La gestion comptable de l'ensemble des communes et autres établissements publics qui dépendent de la trésorerie de Ham est gérée sur place depuis des décennies et offre un service de proximité de qualité.

Par lettre en date du 11 juin, le Directeur Départemental de la DGFIP a annoncé aux maires un nouveau projet de proximité de la DDFIP de la Somme.

Selon elle, la DGFIP doit être repensée pour répondre davantage aux besoins actuels des usagers et des collectivités locales. Depuis deux ans, elle a vu ses missions évoluer : prélèvement à la source, suppression de petites taxes, fin programmée de la taxe d'habitation, paiements en ligne...

La ville de Ham se trouve directement impactée par ce nouveau projet qui supprime purement et simplement la trésorerie de Ham dans son ensemble pour laisser place à un « accueil de proximité » avec la présence d'un « conseiller des collectivités locales » sur un territoire non défini.

Il s'agit là d'une première hypothèse de travail et du point de départ d'une concertation qui ont vocation à évoluer.

Argumentaire :

Depuis 2012, 18% des points de contact ont été fermés et ce nouveau projet sonne comme une hémorragie dans le département, et surtout à l'est du département où le sentiment d'abandon du territoire est de nouveau palpable alors même que la ville de Ham avait été retenue et soutenue par l'Etat en 2016 avec la signature d'une convention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (revitalisation des centres-bourgs).

Cette proposition de fermeture va à l'encontre des annonces du Président de la République qui souhaite un service public plus proche des usagers mais aussi plus efficace.

Le nouveau projet fait clairement apparaître un déséquilibre entre l'est et l'ouest du département de la Somme.

En effet, sans prendre en compte le service de gestion comptable d'Amiens, un seul service de gestion comptable est prévu à l'est du département, à Montdidier, contre quatre à l'ouest du département, à Poix de Picardie, Doullens, Abbeville et Friville Escarbotin.

Avec la CCES, la ville de Ham est la seule ville du département à avoir signé, en octobre 2018, en présence du Directeur Départemental de la DDFIP, une convention relative au service facturier avec la DDFIP. Ce service facturier prévoit la mise à disposition d'un agent municipal à mi-temps pour réaliser le mandatement dans les locaux de la trésorerie et sous la responsabilité du trésorier. Si le service de gestion comptable se situe à Montdidier (hypothèse), quel avenir pour ce service ? Dans quels locaux ? Sous quelle responsabilité ?... La séparation ordonnateur-comptable est-elle en train de vivre ses dernières heures ? Le conseiller qui sera mis à disposition des collectivités locales aura-t-il un pouvoir de contrôle au même titre qu'un trésorier ? Sera-t-il juge et partie ? Où se situera son bureau, au sein de l'accueil de proximité ou dans les locaux des collectivités locales ? Où se situera l'accueil de proximité ? Restera-t-il un agent de l'Etat ou intégrera-t-il progressivement les effectifs des collectivités locales ? Où commence et où s'arrête le rôle du conseiller ?

Autant de questions auxquelles il convient d'obtenir des réponses en urgence.

La fermeture annoncée de la trésorerie viendrait accentuer le phénomène de désertification de notre territoire, de notre centre-ville avec des emplois et des services publics en moins. Face à l'éloignement des services publics, le centre social communautaire est devenu une maison de service au public à la demande de l'Etat. Est-ce que l'accueil de proximité du Trésor Public prendra place au sein de cette structure, dans un petit bureau et uniquement sur rendez-vous ?

En plus des fermetures d'usines, des pertes d'emplois et de la désertification, ces modifications départementales annoncées, et par conséquent, cet éloignement des services publics correspondent à une restructuration d'une ampleur jamais connue et laisse présager un vide sidéral pour les usagers et les collectivités à l'est de la Somme.

Proposition :

Les élus de la ville de Ham demandent donc au Directeur Départemental de la DDFIP de la Somme de bien vouloir porter une attention toute particulière sur la situation de la ville de Ham et de l'est de la Somme.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir discuté,

A l'unanimité,

Émet un vœu d'opposition au projet du nouveau réseau de proximité de la Direction Générale des Finances publiques de la Somme tel qu'il est prévu et demande sa révision en faveur du maintien de la trésorerie de Ham avec le service de gestion comptable.

Intervention de Monsieur BONEF:

« Oui, vous vous souvenez que lors du précédent conseil, j'avais évoqué ce dossier sous forme de boutade, mais s'en n'était pas vraiment une, parce que je vous avais dit :

« Plutôt que d'évoquer, de nous proposer un vœu concernant les cirques, il aurait mieux valu nous proposer un vœu concernant la trésorerie ».

Ben effectivement, on en est là, c'est bien triste parce que ça intervient après le départ de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, après le départ annoncé, mais là, on ne sait plus trop, même les élus communautaires ne le savent pas, du siège de la Communauté de Communes. Donc, c'est petit à petit des services publics qui quittent notre commune. Soit de par la volonté de l'État, soit de par la volonté des élus eux-mêmes, c'est quand même très problématique. Surtout lorsque l'on examine effectivement ce nouveau schéma, tel qu'il est proposé par la Direction Générale des Finances publiques. Bon, on voit que curieusement la Ville d'ALBERT s'en sort très bien, je mets bien « curieusement », mais je ne suis pas forcément surpris, est-ce normal de maintenir ça ? On a beau nous dire que c'est la troisième ville du département, c'est quand même la ville dans l'est de la Somme la plus proche d'AMIENS, avec des relations entre ALBERT et AMIENS très faciles en communication donc ça n'est pas normal que ce soit ALBERT. De toute façon si quelque chose, avait dû évoluer, en tout état de cause, ça ne pouvait pas être ALBERT pour l'Est de la Somme. Dans ce cas-là, ça devait être la Sous-Préfecture de la Somme, ça clairement. Après sur la forme, moi ce que je regrette, c'est quand je lis. Bon l'argumentaire ne me pose pas de soucis. Effectivement, il est plein de questions, mais bon, il faut les poser, la proposition, c'est du style : « excusez-moi de vous demander pardon, Monsieur le Directeur Régional, de bien vouloir porter une attention toute particulière à la situation de la Ville de HAM. On n'est peut-être pas obligé de s'excuser, je vous avais déjà fait le reproche lors d'un précédent vœu concernant la fermeture des écoles. Je pense qu'il faut savoir, je sais que vous êtes fonctionnaire, j'espère que ça n'est pas ça qui vous oblige à ce devoir de réserve. Mais, je pense qu'effectivement il faut de temps en temps s'affirmer. Moi, je souhaiterais qu'on s'affirme davantage que de bien vouloir porter une attention toute particulière, non, c'est vraiment un scandale ! Il faut le dire, c'est encore déshabiller le milieu rural, de par son déshabillage de son bourg-centre, et ça, on ne peut pas le tolérer. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Moi, c'est pour abonder effectivement, et je pense qu'il y a 2 choses, il y a le texte lui-même, où parfois il faut faire preuve de diplomatie, alors sur les mots, on peut toujours juger ceux qui sont forts pas forts. Ça, c'est une chose. Parce qu'on est toujours, faut pas oublier, on n'est pas décideur final. Donc on n'entame pas forcément une négociation. Par contre, on a un Conseil municipal. On peut aussi interpeller d'autres façons. Et là, effectivement, il faut s'opposer, dire très fort que c'est un scandale, c'est effectivement un scandale, parce qu'on a l'État qui nous parle. Moi, je parle d'une façon plus ample de décentralisation, alors la décentralisation, il apparaît qu'elle profite éventuellement aux gros centres urbains. Par contre, chez nous, ça se traduit par une délocalisation. C'est à dire qu'on perd des capacités à accueillir un public. En sachant qu'on est assez éloignés des grosses agglomérations comme AMIENS etc. où nos citoyens ont des soucis pour se déplacer jusque-là. Donc oui, c'est un scandale, et l'État ferait peut-être mieux de se poser la question à l'envers. C'est à dire, est-

ce qu'il ne faudrait pas justement délocaliser certains services dans des centres bourgs. On a eu l'exemple, à un autre niveau, mais on reste dans les grandes agglomérations, de l'ENA qui est passée de PARIS à STRASBOURG. Pourquoi est-ce que chez nous, on ne pourrait pas se permettre d'accueillir un peu plus de personnel du centre des impôts par exemple. Parce que là, on parle d'activité, l'État nous a sélectionnés, pour participer au programme de revitalisation du centre-bourg. Alors, il sélectionne d'un côté et puis d'un autre côté, il nous retire des emplois et des services. Donc, non, il faut s'opposer effectivement à ça, et le dire d'une façon ferme, par contre les mots utilisés dans le vœu peuvent être une chose, mais après voilà, on a d'autres façons d'interpeller aussi nos hommes politiques ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je n'aurais peut-être pas dû faire la remarque, parce que je vois que tout le monde a déjà signé, donc, on n'a même pas voté que tout le monde a déjà signé le projet, c'est extraordinaire, c'est extraordinaire, donc moi, je suis prêt à le signer mais à condition qu'on muscle la partie « proposition ». On n'émet pas un vœu d'opposition mais on s'oppose fermement à la mesure annoncée par la Direction Générale des Finances publiques. Bon, tu ne m'as pas écouté mais bon ce n'est pas grave. »

Intervention de Madame DUVAL :

« Oui, alors, je comprends ce que vous voulez dire Monsieur BONEF, mais en même temps, il faut aussi faire attention comme le disait Bertrand, à la diplomatie, elle est importante dans ce cas-là, parce que si on commence à les braquer dès le premier courrier, est-ce qu'on va obtenir gain de cause, moi, j'ai toujours des craintes par rapport à ça, et il faut quand même être très vigilants à mon sens. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Moi, je voudrais revenir, un petit peu sur votre intervention de départ sur le fait que l'État, qu'on disait souvent que l'État avait baissé ses aides de plusieurs millions d'Euros donc notamment sur ce qui nous impacte au niveau de notre fonctionnement. Et en plus de ça, l'Etat nous enlève des services publics de proximité. Donc c'est vrai que ça devient compliqué pour des collectivités telles que la nôtre. Mais, je pense qu'il y a 2 approches différentes. Il y a une approche qui est un peu plus virulente, et puis on a l'approche qui est un petit peu plus diplomatique. Et puis après, c'est la finalité et puis la décision finale qui donnera raison à l'un ou à l'autre. Mais, je voudrais revenir, sans polémique, mais quand même sur le fonctionnement. Vous nous dites qu'on n'arrête pas de se plaindre que le fonctionnement baisse de plus en plus, mais ce qu'il faut dire, c'est que nous, on a une politique locale et un apport au service public qui est là de façon optimale, et c'est pas parce que l'État a baissé ses aides que nous, nous avons baissé notre service public.

Et, je pense que ça, il faut le souligner aussi dans ce genre de problématique. Où l'État se désengage un peu partout et bien nous, on a une politique volontariste d'aide au public et de service public et un accompagnement aussi aux services comme la CPAM qui n'a pas du tout disparu mais qui, en fait, a déménagé sur une optimisation de dépenses. Elle se retrouve au centre social de HAM. Et puis en fait, là, il y a un débat, c'est juste de dire HAM et EPPEVILLE, mais que la Communauté de Communes soit à HAM ou EPPEVILLE, géographiquement, c'est très proche, après c'est juste une histoire de dire ce n'est pas à HAM, c'est à EPPEVILLE. Mais, je pense que là, quand on rentre dans ce genre de débat, on rentre dans une opposition. Ben EPPEVILLE ce n'est pas dans le territoire, c'est HAM, je pense qu'il faut avoir aussi un dialogue d'ouverture, et je pense qu'à l'avenir, sur des futures décisions politiques importantes, il faudra aussi réfléchir au fait d'avoir un rapprochement sur des communes comme HAM, EPPEVILLE, MUILLE-VILLETTE, BROUCHY. Je pense que le fait de mettre le siège de la communauté de Communes, c'est un premier pas, qui tend vers cela. Et, pour une optimisation de dépenses, une mutualisation, on en parlait déjà à l'époque où

vous étiez vice-président en charge du budget et je pense que c'est un premier pas et qu'il ne faut pas, en fait, tout de suite mettre la négativité sur ce genre de décision, mais plutôt dire, c'est une bonne chose pour l'avenir et vous disiez tout à l'heure, notamment sur l'investissement qu'il faut prévoir sur l'avenir sur des choses, sur l'évolution et bien là, c'est la même chose, c'est à dire que sur le fonctionnement, il faut prévoir sur l'avenir et donc, il ne faut pas tout de suite opposer, ou en tout cas voilà de tout mettre de façon négative des décisions comme le rapprochement entre HAM et EPPEVILLE. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Très rapidement, sur cet aspect de la Communauté de Communes, c'est que simplement c'est une décision qui est symbolique. On est dans le symbole, et je crois qu'effectivement, il était important que le chef-lieu de canton, reste fort et que les élus ne donnent pas des messages de déshabiller le chef-lieu de canton. C'est, en tout cas moi, mon point de vue, et ça c'est regrettable, parce que c'est ce genre de message-là qui est interprété par les interlocuteurs, comme des aveux de faiblesses. Concernant le vœu, je veux bien la diplomatie, mais vous êtes encore bien naïfs concernant la diplomatie avec l'État. Ça, c'est de la naïveté, ce n'est plus de la diplomatie, c'est de la naïveté. Et, je pense que bien d'autres collectivités s'opposeront beaucoup plus fermement que vous souhaitez le faire ce soir. Enfin, je terminerai, pour reprendre les propos d'Antoine, en disant oui, mais le fonctionnement ça nous coûte, mais comme l'État se désengage, on se substitue, et ben là encore c'est un mauvais message, c'est un mauvais message. Si l'État se désengage ce n'est pas à la collectivité de se substituer parce que celui qui s'en sort bien c'est l'État. Et bien non, il faut montrer aussi à nos concitoyens que quand l'État se désengage et bien effectivement ils ont moins de services publics à cause de l'État et pas à cause de la collectivité. »

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Pour le coup, c'est vous qui faites l'amalgame, je n'ai jamais parlé de substitution, on n'est pas là pour remplacer l'État au niveau du service public. Ce que je dis c'est qu'on a des baisses de fonctionnement de l'État, mais nous, collectivités locales et bien, en fait, on reste sur des services publics, qui restent dans nos compétences, et en plus, on développe des services publics sur des problématiques bien particulières qui ne sont pas en fait des compétences de l'État. Ce sont des volontés politiques que l'on souhaitait mettre en place. En termes d'éducation, en termes de culture, en termes de tout ce que vous voulez, mais ça reste des compétences municipales. Donc voilà, je n'ai jamais parlé de se substituer à la mission de l'État. Et puis pour finir, sur votre intervention, en fait sur les symboles, je pense qu'aujourd'hui, vous savez les contribuables ne sont plus sur des symboles. Ils sont sur des actions. C'est ce qui les importe aujourd'hui. C'est dire, qu'est-ce qui est porté par les collectivités, qu'elles soient municipales ou communautaires pour le bien du service public et pour les contribuables. C'est tout ce qui les importe aujourd'hui. C'est ça, et c'est ce que tout politicien devrait entendre. L'action, l'action et l'action, les symboles, alors peut-être par rapport à l'État, oui peut-être et encore je ne suis pas sûr, je ne suis pas sûr. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Moi, je souhaitais quand même dire, alors Monsieur BONEF, quand vous, par rapport au fait que le vœu ne serait pas assez punchy, que, comme vous l'avez dit lors du vœu que l'on a soumis à l'occasion du projet de suppression de poste à l'École Marie Curie, vous l'avez qualifié d'un vœu trop mou. Vous venez de le redire encore une fois, ce n'est pas lié au fait que je suis fonctionnaire, je pense que c'est plus lié à mon éducation, qui fait que c'est comme ça et je ne vais pas me changer. Et tant pis si le vœu est trop mou. L'important c'est le résultat et le vœu, il a beau être très mou pour l'éducation nationale, force est de constater que l'inspecteur d'académie, nous a entendus, il nous a entendus et nous avons pu avoir le maintien de la classe à Marie Curie.

Concernant le sujet qui nous rassemble aujourd'hui, vous regrettiez le fait que l'on n'ait pas abordé ce sujet-là et qu'on a évoqué d'autres sujets lors du dernier Conseil Municipal. Je voulais quand même rappeler la chronologie des choses, les échanges et les interventions qui ont eu lieu en amont d'une réunion qui s'est tenue en Préfecture.

-Le mardi 11 juin à 20h10, nous avons reçu, les Maires ont reçu, on a reçu un mail de la DGFIP, mardi 11 juin, à 20h10,

-le mercredi 12 juin, le lendemain, j'avais un échange téléphonique avec le trésorier, Monsieur MATTHIEU,

-ce même jour, j'ai eu un échange téléphonique avec le Député Stéphane DEMILLY, qui avait l'occasion de voir le Ministre DARMANIN, le même jour, et qui l'a interpellé à ce sujet. - Toujours le mercredi 12 juin, j'ai eu un échange téléphonique avec le chef de cabinet du Ministre DARMANIN,

-le jeudi 13 juin, nous avons rédigé ce vœu, ce vœu vous a été adressé par mail, à vous ainsi qu'à Monsieur LEGRAND pour avis avec éventuellement des observations. Hors, ce mail, qui est trop mou, est resté sans réponse. Mais c'est vrai que vous préférez utiliser les réseaux sociaux pour vous exprimer. J'y reviendrai à la fin de mon propos,

-le mardi 18, le vœu a été adressé à Madame la Préfète, aux parlementaires, au Conseil Régional, aux Conseillers Départementaux, au Président de Com de Com, au Président de l'association des Maires de la Somme, au directeur de la DGFIP,

-le mercredi 19 juin, j'ai eu un échange téléphonique avec le directeur de la DGFIP, en amont de la réunion qui se tenait 2 jours après,

-le vendredi 21 juin, réunion à la Préfecture, où je représentais le Député Stéphane DEMILLY en tant que suppléant, en présence de la Préfète, des sous-préfets, des parlementaires, des présidents de Com de Com et du directeur de la DGFIP.

L'objet de cette réunion, c'était bien le lancement de cette concertation à propos de la réorganisation des services de la DGFIP, à l'échelle du département de la Somme.

La situation actuelle : la DGFIP compte 800 agents, 46 services, 27 implantations dans 22 communes du département. Je rappelle que la DGFIP, c'est l'interlocuteur des usagers des impôts, des entreprises, des collectivités et des EPHAD. Alors, on va vers, ce que nous a rappelé le directeur de la DGFIP et Madame la Préfète, on va vers une évolution, vers une logique de bassin de vie à l'est de la Somme, autour de MONTDIDIER à l'horizon de 2022. Alors, plusieurs missions, tout d'abord, la gestion fiscale, il ne restera qu'un seul site à AMIENS, contre 3 aujourd'hui. Pour les impôts des particuliers, subsisteront 3 sites, et vous l'avez dit tout à l'heure, ce sont les villes les plus importantes du département AMIENS, ALBERT, ABBEVILLE. Donc 3 sites contre 5 aujourd'hui. Troisième domaine, les services de publicité foncière, un seul site, à ABBEVILLE, contre 4 aujourd'hui. Quatrième point, ce sont les points de contact ou les points d'accueil de proximité, c'est ce qui nous concerne aujourd'hui dans le projet. Il y en aura 22 à l'horizon 2022, ce qu'on appelle des points de contact. On évoque aussi les maisons de services au public, et ce sera peut-être demain, les maisons France service. Et enfin, le dernier volet, c'est le service de gestion comptable, ce dont on bénéficie aujourd'hui à proximité. Ce sont 6 sites contre 25 aujourd'hui, dont 5 à l'ouest du département. Chacun de ces sites comprend environ 25 à 30 agents.

Alors pour les accueils de proximité ou points de contact, un agent de la DGFIP serait mis à disposition de chacune des Communautés de Communes pour préserver ce conseil de proximité, une aide à la décision. Ce qui a été mis en avant et défendu lors de la première réunion, à la fois par les parlementaires et les élus locaux, sont des éléments que vous allez retrouver dans le vœu. Notamment le déséquilibre entre l'est et l'ouest, la perte de proximité dans un territoire qui est très rural, où la mobilité est une vraie problématique. Et à noter que nous, nous nous trouvons à plus de 45 minutes d'ALBERT, pardon de MONTDIDIER, mais aussi d'ALBERT d'ailleurs. Ensuite, autre élément évoqué lors de cette réunion, c'est un éloignement d'un service public, d'un service AU public malgré l'engagement du Ministre et la signature d'une convention de revitalisation. Et enfin, nous sommes, la Ville de HAM et la Com de Com, ce que j'ai dit tout à l'heure, les 2 seules collectivités à avoir signé un service facturier avec mise à disposition d'un agent. Je le redis, c'était une première réunion de présentation, comme rappelait la sous-préfète, ce n'était pas une décision, c'était bien une

proposition sur laquelle chaque élu a pu intervenir. Donc dans ce domaine, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation.

Le 14 juin, soit le jour même où je vous ai adressé ce projet de vœu, auquel vous n'avez pas répondu, Monsieur BONEF, vous publiez sur votre page Facebook, le post suivant : « Lors du Conseil Municipal du 29 mai dernier, j'avais regretté que le Maire nous propose un vœu sur les cirques, plutôt qu'un vœu sur la fermeture du trésor public ». Monsieur BONEF, vous comprenez bien que je ne pouvais pas vous soumettre un vœu lors du Conseil Municipal du 29 mai, alors que je n'ai reçu le mail de la DGFIP que le 11 juin. Monsieur BONEF, comme dit le proverbe du lièvre et la tortue, rien ne sert de courir, il faut partir à point. Alors, je suis peut-être la tortue, mais la tortue gagne toujours à la fin. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Bien, pour la conclusion, je vous laisse juge, moi, je ne me prononcerai pas la dessus. Souvent, vous avez l'habitude d'avoir des paroles, qui souvent se retournent contre vous, donc soyez prudent. Bon, mais, ce que je peux dire, c'est qu'effectivement lorsque nous étions au dernier Conseil Municipal en date du 29 mai, le Ministre DARMANIN s'était déjà exprimé, et qu'à travers ce qu'il avait dit, on pouvait très bien comprendre que la trésorerie de HAM était menacée. A cette époque-là, je peux vous l'assurer. Deuxièmement, il suffisait d'écouter aussi les personnels du trésor public qui, eux aussi, savaient à quelle sauce ils seraient mangés dans le département. Ils le savaient, je suis désolé, si je l'ai évoqué, croyez bien, c'est parce que j'avais des sources qui étaient bien informées. Après, vous me reprochez de ne pas avoir répondu au mail, je vais vous expliquer pourquoi, je n'ai pas répondu à ce mail-là. Parce qu'il faut que tout le monde sache que ce mail, nous demandait de nous positionner, d'accepter un vœu du Conseil Municipal, pour que Monsieur le Maire aille à une réunion alors même que le Conseil Municipal ne l'aurait pas voté. Alors, on a déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer des décisions que vous avez prises par vous-même. Là, c'était encore plus fort, il fallait se prononcer par internet avant même que le Conseil Municipal ne se soit réuni. Donc ça, c'est intolérable, c'est inadmissible. Donc, il était hors de question que je réponde à une telle demande. Un conseil Municipal, Monsieur le Maire, et je vous demande de m'écouter, un Conseil Municipal, ça se respecte, voilà, c'est tout. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Monsieur BONEF, j'ai sous les yeux, ce qui vous a été envoyé et qui a été envoyé aussi à ma majorité, vous aviez le temps de réunir votre groupe, puisque c'était bien un projet, c'est écrit dessus « PROJET », sur lequel, je vous demandais de vous positionner, et bien sûr, qu'après, il aurait été soumis en Conseil Municipal, mais pour aller défendre ce projet le 21, il me fallait au moins un accord de principe, un avis sur le sujet, et donc, vous aviez tout le loisir de réunir votre petit groupe pour évoquer ce sujet-là et peut-être abonder et me dire peut-être qu'il est trop mou, on aurait peut-être changé, donc vous aviez tout le temps de le faire, ce que vous n'avez pas fait. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Ça m'étonne que sur ce sujet-là, vous ayez besoin effectivement, d'un blanc-seing alors que sur bien d'autres sujets, vous foncez tête en avant. Donc, non je ne peux pas accepter ça, de toute façon, il est bien évident que personne ici, autour de cette table, ne va accepter cette réorganisation. Donc le Maire de HAM, sans avoir besoin d'un vœu du Conseil Municipal, pouvait, lors de cette réunion qui s'est tenue, défendre la Trésorerie de HAM, sans que l'on demande au préalable, en catimini, je ne vois pas, là, c'est une façon de travailler qui m'échappe. Je le redis, un Conseil Municipal, ça se respecte. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Moi, je n'ai pas vécu la question de Grégory comme vous l'avez vécue Monsieur BONEF, mais c'est peut-être parce que nos positions ne sont pas exactement les mêmes. Moi, j'ai senti plus, un appel, effectivement comme vous dites, personne ne va accepter cette décision. Moi j'ai répondu à Grégory, à lui seul, je n'ai pas arrosé la terre entière, je lui ai donné un certain nombre d'arguments qui me semblaient importants, qui n'étaient pas forcément dans le vœu. Je pense que ce que Grégory souhaitait, c'était partir en tant que représentant de la Ville de HAM et de tous ses concitoyens avec un maximum d'éléments, parce que forcément dans une tête on n'a pas forcément tout, de façon à défendre le dossier. Moi, j'ai dû, de mémoire, lui reparler de la revitalisation centre-bourg, parce que ça me semblait quand même fort de café quand, une ville comme la nôtre, qui fait partie d'un programme donné par l'État, soit traitée de cette façon-là. Après, j'ai dû aborder d'autres sujets sans doute, mais j'en ai pu mémoire aujourd'hui, je n'ai peut-être pas été le seul à répondre d'ailleurs. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Simplement pour expliquer mon vote, je vais le voter ce vœu, je vais le voter puisque de toute façon, si, je regrette, je déplore, je déplore qu'effectivement, la faiblesse du ton employé, malgré tout, mais si je le vote pas en la forme, vous aurez en plus l'audace de dire que je suis pour la fermeture. Donc, je vais le voter. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je n'oserais pas faire cela. »

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« S'il n'y a plus de point à l'ordre du jour, et que vous me le permettez, je voudrais poser une question, au 1er janvier prochain, sauf erreur de ma part, la compétence eau tombe à la Communauté de Communes, sauf à rassembler une majorité de blocage. Au regard de l'avis des services de la Communauté de Communes, il me semble, au regard de l'avis du Président de la Communauté de Communes, et certains collègues qui ont déjà délibéré, il semblerait que nous ayons, enfin que vous avez été sollicités, enfin, je suppose, c'était ma question pour délibérer. Et je voudrais savoir là-dessus quelle est votre position, est-ce que, j'ai cru comprendre que le délai, c'était fin juin, je me trompe peut-être, peut-être qu'il y a encore un conseil qui va venir, mais je pense que cette question mérite débat et, voilà, ma question c'est ça, allons-nous débattre sur le sujet de la compétence eau qui repart, qui part à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020, si on ne délibère pas contre.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, donc tous les Maires ont été interpellés à 2 reprises d'ailleurs pour que cela puisse être mis en délibération au Conseil Municipal, je n'ai pas souhaité le faire. La Communauté de Communes a souhaité dans un premier temps, prendre cette compétence eau, nous avons, à l'époque vous étiez même intervenu, vous aviez donné votre avis sur cette compétence en indiquant même que pour les délais, ça semblait compliqué pour cette prise de compétence. Moi, si je ne vous l'ai pas soumis ni au dernier Conseil Municipal, ni à celui-là, c'est que pour moi, je considère que la compétence eau, sera du ressort de la Communauté de Communes. »

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Je pense que ça méritait largement débat, déjà, alors, en ce qui concerne ma position, d'abord, je regrette qu'on ait pris la compétence assainissement, dans des conditions, je l'ai déjà dit, obscures et beaucoup trop rapidement. Il semblerait en effet que ce soit un morceau difficile à avaler. Et aujourd'hui, donc moi, j'imaginai un pôle eau qui soit externe à la

Communauté de Communes, qui gérerait l'adduction d'eau, l'assainissement, l'eau de pluie, la GEMAPI, ou intérieur à la Communauté de Communes. Le choix a été fait de le créer à l'intérieur de la Communauté de Communes, ça a été, je le redis, beaucoup trop vite pour l'assainissement, il semblerait que les services ne soient pas, en tout cas, soient en difficulté pour absorber cette compétence au 1er janvier, date ô combien compliquée, et donc je ne comprends pas que, du moins qu'il n'y ait pas de délibération, au moins, là-dessus un échange, et puis ce que je ne comprends pas c'est la position différente entre, visiblement, les membres de l'exécutif de la Communauté de Communes, c'était voilà, c'était le sens de ma question, j'imaginai qu'on pouvait avoir un peu de délais, je ne pensais pas que vous alliez me répondre, qu'en fait on ne délibérerait pas. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Vous donnez raison à mes propos juste avant, vous voyez une décision lourde de conséquences que vous avez prise tout seul, sans consultation du Conseil Municipal. La compétence eau, « ben non, on ne la passe pas au Conseil Municipal, parce que pour moi, elle doit aller à la Communauté de Communes ». Je le redis un Conseil Municipal, ça se respecte. Je maintiens mes propos, vous me donnez encore plus raison, et puisque l'on parle de cette compétence de l'eau, moi, je vais aller plus loin et je souhaiterais qu'on ait un Conseil Municipal, une réunion consacrée exclusivement à la Communauté de Communes, dont on n'entend absolument pas parler ici autour de cette table où l'on voit certaines décisions qui sont prises par vous-même, sans consultation de l'assemblée, ça interpelle quand même, moi je pense qu'il serait bien que l'ensemble des conseillers soit mis au courant de ce qu'il se passe à la Communauté de Communes. Et, on pourrait faire une réunion dans laquelle vous présenterez le bilan de la Communauté de Communes. Dans le temps, il y avait un bilan qui été effectué par les services, un bilan annuel qui pouvait être donné, qui était donné et adressé à toutes les communes, sur lequel le Maire pouvait s'appuyer le cas échéant, mais je ne vois pas pourquoi, on ne pourrait pas avoir connaissance de ce qu'il se passe à la Communauté de Communes, car c'est quand même, une grande partie des impôts de nos concitoyens qui partent à la Communauté de Communes parce que c'est aussi un certain nombre de compétences qui sont majeures et qui sont gérées par la Communauté de Communes, il me paraît normal que l'on puisse évoquer tout cela en Conseil Municipal. »

Intervention de Monsieur VERMANDER :

« Je vais revenir sur l'eau, moi, en plus, il y a eu une commission, il y a peu de temps, alors je n'étais pas présent parce que j'étais en réunion par ailleurs, justement pour représenter la Ville de HAM, au bureau de la Communauté de Communes. C'est la commission plénière sur la décarbonatation de l'eau et alors, je n'ai eu aucun écho et ça me semble, ça serait surprenant que vous n'ayez pas abordé ce sujet-là à ce moment-là. »

Intervention de Monsieur BONEF :

« Ce n'était pas l'objet de la commission, de toute façon, c'était une commission menée par un bureau d'études sur le projet de l'unité de décarbonatation, où comme dans beaucoup de commissions plénières, peu de conseillers étaient présents, mais je peux vous dire qu'en tout cas, notre groupe était bien représenté, comme à chaque commission plénière. C'était pas l'objet de la réunion, ça n'a pas été abordé du tout, ça aurait pu l'être effectivement, vous avez raison. »

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Je rejoins Marc BONEF, d'ailleurs, j'allais demander la même chose sur l'idée d'un débat public au sein du Conseil Municipal au regard des compétences croissantes de la Communauté de Communes, un débat sur le fonctionnement de la collectivité, qui me paraît

indispensable et je crois d'ailleurs même qu'il est obligatoire sur les collectivités des communes de plus de 20 000 habitants. »





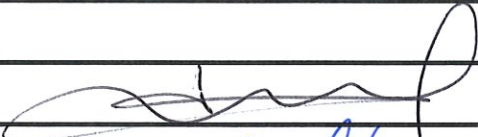
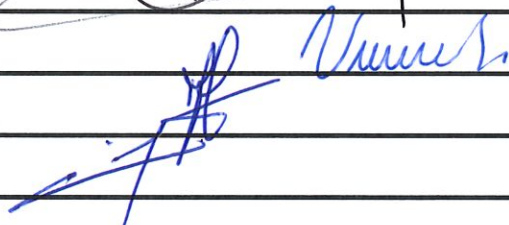
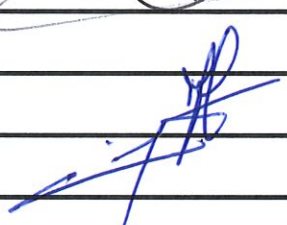







Intervention de Monsieur le Maire :

« C'est noté. »

SÉANCE LEVÉE A 19h15

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2019

NOM, PRENOM	SIGNATURES
LABILLE Grégory	
BRUCHET Antoine	
SIRJACOBS Claudine	
MOPTY Laurence	
MOLET Luc	
AQUAIRE Yann	
DUVAL Frédérique	
VERMANDER Bertrand	
DELECUEILLERIE Jean	
VAN HAMME Jacques	
GOUBET Catherine	
CARTIERRE M.F.	
LAOÛT Béatrice	
BOULOGNE René	EXCUSE
GOFFART Laurent	EXCUSE
DELATTRE Luc	
RIQUIER Julie	EXCUSEE
FOURNET Angélique	
AUFFRAY Sophie	
RAMBOUR Jonathan	EXCUSE
FOUILLAT Angélique	EXCUSEE
JOUGLET Philippe	
MEHUYS Jean-Marc	
BONEF Marc	
VERGULDEZOONE N.	EXCUSEE
LEGRAND Eric	
DELEFORTRIE L.	